

L'accompagnement éducatif partenariat ou prestation de service ?

Animateur : Didier Bargas,
IGAENR (*)

En introduction au débat, il est tout d'abord précisé qu'il faut comprendre ici au sens large le terme d'accompagnement éducatif. Partenariat ou prestation de service, est-ce vraiment une alternative ?

Afin d'éclairer notre réflexion, il convient de s'interroger sur ce qui se passe depuis un an, depuis que l'Education nationale a décidé de consacrer des moyens importants à l'accompagnement éducatif. Il nous faut souligner en particulier que, d'une part, le cadrage proposé est très souple et comprend trois volets (aide aux devoirs, activités culturelles, activités sportives) et que, d'autre part, des collèges ne faisant pas partie de l'Education prioritaire sont entrés volontairement dans le dispositif.

Un débat très riche s'est ensuite ouvert, partant précisément de cette nouvelle situation créée par l'Education nationale.

1- **Quelles conséquences sur le terrain** de la mise en place du dispositif d'accompagnement éducatif par l'Education nationale ?

Un principal de collège constate avoir été très sollicité par les associations sportives qui se présentaient comme des prestataires de service et qui ont bien intégré les nouveaux dispositifs (il est précisé que dans les champs culturels et sportifs ce sont des conventions qui traduisent la mise en place des offres retenues).

Un coordonnateur de RAR regrette que le collège de son réseau n'ait pas fait la démarche de rencontre préalable des acteurs de terrain plutôt que d'attendre qu'ils se présentent à la porte du collège.

Cela renvoie donc, selon *un responsable d'association*, à la façon dont les partenaires locaux et l'idée même de partenariat sont perçues au sein des établissements scolaires.

Une responsable de RAR s'interroge sur le rôle joué désormais par l'accompagnement éducatif. Elle estime que cela coûte beaucoup d'argent (un argent pris sur d'autres actions), que cela contribue à développer les rapports marchands au détriment de valeurs telles que le bénévolat ou l'engagement. Elle considère que le partenariat doit être réfléchi dans son intégration au projet d'établissement et doit comprendre une négociation sur les objectifs pédagogiques.

Un coordonnateur déplore que les services municipaux qui, depuis des années, avaient lancé des initiatives à destination de ce public jeune, voient celles-ci directement et brutalement concurrencées, voire remises en cause.

Une principale de collège résume l'opinion générale de l'atelier en insistant sur la nécessité de bien connaître ce qui existe dans l'environnement local avant de se lancer dans des activités au titre de l'établissement scolaire.

- 2- **La question de l'aide aux devoirs** a cristallisé une partie du débat, en particulier autour de la nature de cette activité et des compétences requises.

Une coordonnatrice d'éducation prioritaire pose la question du lien nécessaire entre les devoirs et l'activité de la classe.

Un chef d'établissement constate qu'il n'est pas simple de garder les élèves le soir dans certains collèges, notamment pour les devoirs. C'est bien la question du volontariat des élèves qui est posée, renchérit *une formatrice en IUFM*, qui se demande si les élèves bénéficiant de l'aide aux devoirs sont bien ceux qui en ont le plus besoin.

Un responsable associatif déclare n'être pas du tout convaincu que seule l'Education nationale soit compétente pour l'aide aux devoirs. Opinion partagée *par un professeur des écoles* qui considère que les enseignants ne sont pas les mieux placés pour assurer l'aide aux devoirs. Les enfants doivent avoir la possibilité de faire appel à d'autres adultes dans le cadre de l'accompagnement ; quelle place laisse-t-on à la famille ?

- 3- Plus largement que les aspects liés à sa mise en place, l'accompagnement éducatif décidé par l'Education nationale pose **des questions de nature politique** selon plusieurs intervenants :

Un responsable associatif se demande si ce nouveau dispositif d'accompagnement n'est pas un moyen conçu pour liquider les ZEP.

Un directeur d'un service municipal d'éducation s'interroge sur le transfert d'activités jusque-là prises en charge par les municipalités et pense que cette situation nouvelle risque de poser beaucoup de problèmes aux villes.

Cette inquiétude est partagée par *plusieurs responsables associatifs* qui déplorent l'absence de prise en compte d'un minimum de concertation entre l'Education nationale et ses partenaires et, à plus long terme, craignent pour l'avenir même de leurs activités associatives.

N'assiste-t-on pas, de la part des établissements scolaires, à un transfert de responsabilités éducatives telles que la socialisation ou l'apprentissage de l'autonomie vers des partenaires divers, transfert qui réduit ainsi le temps et l'activité scolaire au seul champ de l'instruction obligatoire ? L'« école traditionnelle » ne cherche-t-elle pas par ce biais à récupérer sa place dans la société ?

- 4- Trois idées-force qui ont fait consensus :

- L'Education nationale n'a pas le monopole de l'éducation des jeunes et doit assurer son partenariat avec son environnement.
- Il faudrait davantage tenir compte des dispositifs existants et veiller à en assurer la continuité.
- L'accompagnement et la formation de l'ensemble des intervenants concernés par l'accompagnement éducatif constituent une nécessité impérieuse.

Compte rendu rédigé par Marc Douaire

(*) *Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche*